

PIERRICK COCHERY
EXPERT FORESTIER
EXPERT DU COMITE DES FORETS

MEMBRE DES EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE
MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL DE L'EXPERTISE
FONCIERE AGRICOLE ET FORESTIERE

8, ALLÉE DES GLYCINES
78 120 RAMBOUILLET

TÉL : 01.48.74.74.37
FAX : 01.49.95.03.10
pierrick.cochery@gmail.com

PLAN SIMPLE DE GESTION

DU DOMAINE DE DAMPIERRE

Appartenant à : **SCI KY DAMPIERRE**

Surface : **334 ha 94 a 15 ca**

Communes : **Dampierre en Yvelines et Saint Forget (78)**

Région forestière : **Pays des Yvelines et de Fontainebleau**

Période d'application : **20 ans – du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2039**

Plan Simple de Gestion présenté par :
Monsieur Franky Mulliez, gérant de la SCI KY DAMPIERRE

Plan Simple de Gestion rédigé par :
Messieurs Philippe de Saizieu et Pierrick Cochery
Experts du Comité des Forêts



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
CHAPITRE I – GENERALITES	4
1-1 Propriétaire	4
1-2 Contenance et situation administrative de la forêt	4
1-3 Régime conservatoire	5
1-4 Autres engagements	5
1-5 Plan de localisation de la Forêt 1/25 000ème (Extrait Carte IGN)	5
CHAPITRE II – CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL	6
2-1 Contexte environnemental	6
2-2 Contexte social	7
2-3 Contexte économique	7
2-3-1 Marché du bois	7
2-3-2 Personnel	8
2-3-3 Equipements	8
CHAPITRE III – FACTEURS DE PRODUCTION	8
3-1 Climat	8
3-2 Relief et exposition	8
3-3 Géologie, pédologie et végétation	9
3-4 Parcellaire forestier	10
3-5 Stratégie de gestion des populations de gibier soumises à plan de chasse	10
CHAPITRE IV – GESTION ANTERIEURE	12
CHAPITRE V – DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS	13
5-1 Description des types de peuplements	13
Type FF - Futaie feuillue	13
Type FT - Mélange futaie et taillis	14
Type T - Taillis simple	14
Type FR - Futaie résineuse	15
Type PE - Peupleraie	15
Type JPF - Jeunes peuplements feuillus (plantations)	15
Type LA - Lande arborée	16
Type LAH - Lande arborée humide	16
Type NB non boisé	16
Type Etang	16
5-2 Tableau de répartition des types de peuplement par parcelle	17
CHAPITRE VI – OBJECTIFS ASSIGNÉS A LA FORÊT	18
CHAPITRE VII – DIRECTIVES DE GESTION POUR LA DUREE DE L'APPLICATION DU PSG	19
7-1 Coupes	19
Type FF - Futaie feuillue : traitement en futaie régulière	19
Type FT - Mélange futaie et taillis : conversion vers la futaie irrégulière par bouquet	20

Type T - Taillis simple : balivage/détourage	21
Type FR - Futaie résineuse : éclaircies d'amélioration	21
Type PE – Peupleraie : attente	22
Type JPF - Jeunes peuplements feuillus	22
Type LA - Landes arborées	22
Type LAH - Landes arborées humides	22
7-2 Travaux	23
Type JPF - Jeunes peuplements feuillus -Détourage et élagage	23
Type Mélange Futaie Taillis et Lande arborée - Enrichissements	23
CHAPITRE VIII – PROGRAMME DES COUPES ET TRAVAUX	24
CHAPITRE IX – ANNEXES	25
9-1 Extrait Kbis SCI KI DAMPIERRE	25
9-2 Parcelles cadastrales	26
9-3 Tableau de correspondance parcellaire forestier-cadastre	27
9-4 Cartographie des peuplements	29
9-5 Programme de coupes et travaux	30
9-5 Zonages environnementaux	31

CHAPITRE I – GENERALITES

1-1 Propriétaire

SCI KY DAMPIERRE
Gérant : M. Franky Mulliez

1-2 Contenance et situation administrative de la forêt

Les bois du domaine de Dampierre, d'une contenance de 334.9415 ha, sont situés sur :

- La commune de Dampierre en Yvelines, pour 270.5095 ha,
- La commune de St Forget, pour 64.4320 ha.

Un tableau cadastral détaillé, en annexes, les parcelles cadastrales soumises au Plan Simple de Gestion.

1-3 Régime conservatoire

Il n'y a aucun engagement fiscal recensé comme repris par le tableau cadastral évoqué au paragraphe 1-2, ci-dessus, pour chaque parcelle cadastrale.

1-4 Autres engagements

Néant.

La forêt ne fait pas l'objet d'une certification PEFC ou FSC.

1-5 Plan de localisation de la Forêt 1/25 000ème (Extrait Carte IGN)

CHAPITRE II – CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL

2-1 Contexte environnemental

La forêt de Dampierre est concernée par les zonages environnementaux suivants (voir carte des périmètres en annexe) :

- ZNIEFF2 n°110001493 – vallée de l’Yvette amont et ses affluents,
- ZNIEFF2 n°110001488- vallée des Vaux de Cernay,
- Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,
- Site classé n°6946 -Vallée de Chevreuse,
- Périmètres de protection des Monuments Historiques :
 - o Château de Dampierre (Dampierre en Yvelines),
 - o Chapelle St Gilles (St Forget),
 - o Croix de cimetière (St Forget),
 - o Château de Mauvières (St Forget),
 - o Château de Breteuil (Choisel),
 - o Eglise St Jean Baptiste (Choisel) .

Le propriétaire souhaite l’agrément de son PSG au titre de l’article L122-7/8 pour les parcelles en périmètre MH et site classé.

Le domaine de Dampierre constitue un paysage très intéressant et varié, intégré au cadre magnifique du château de Dampierre.

Les bois de Dampierre sont l’écrin d’un ensemble architectural exceptionnel. Il ne s’agit en aucun cas d’une forêt de rapport, mais d’un parc. La gestion des bois prendra prioritairement en compte cette dimension esthétique. Les coupes et travaux prévus au cours des 20 ans de ce plan de gestion s’inscrivent dans cette logique de conservation et de préservation d’un patrimoine historique et culturel hors pair.

La ligne directrice est une pérennisation du paysage forestier et un maintien de la diversité des biotopes rencontrés (alternances de zones denses, ouvertes, landes sèches, landes humides...). Le propriétaire porte un soin particulier à la conservation de la richesse de la biodiversité du parc de Dampierre. Certains îlots de vieillissement seront conservés, comme abris de la faune (insectes, oiseaux), en partie les zones déperissantes de la parcelle 10 (ancienne peupleraie, saules et autres bois blancs.), mais aussi de façon diffuse sur l’ensemble des massifs (maintien d’1 à 2 arbres morts ou à cavité/ha) – à combiner avec les exigences de sécurité liées à la fréquentation du domaine par le public.

La gestion sera volontairement douce, prudente et régulière, pour permettre le plein développement d’arbres majestueux de grandes dimensions sans risquer de perturber les milieux : des éclaircies légères combinées à des extractions sanitaires, permettront de dégager et mettre en valeur les plus beaux sujets.

Le propriétaire privilégiera une sylviculture d’arbre, visant à conduire chacun des sujets à son optimum. Toute coupe rase sera bannie.

En raison de la pression trop forte du grand gibier, la régénération naturelle est pour l’heure impossible (surconsommation des graines et des semis). Afin d’assurer l’avenir de la forêt, et de pallier le déséquilibre des classes d’âge, le renouvellement se fera par plantations de petits parquets (‘nids’ de plants protégés et dispersés, par bouquets, répartis dans les espaces

vides où la lumière est suffisante) ; les essences retenues seront celles déjà observées dans le parc (chênes sessiles, châtaigniers, alisiers, cormiers, poiriers sauvages, bouleaux, ...). Ce renouvellement sera porté en priorité dans les zones appauvries et vieillissantes (types de peuplements : mélanges taillis futaie peu dense et lande arborée -voir tableau et carte des peuplements ci-dessous).

Le propriétaire souhaite également remettre en valeur les perspectives, alignements et étoiles, pour rendre au parc toute son allure. Ces allées et perspectives, bien que partiellement bouchées par le manque d'entretien des précédentes décennie (développement anarchique d'érables sycomores et bois blancs, chablis...), sont encore visibles, et recensées sur tous les anciens plans du parc conservés aux archives de Dampierre. Ce réseau d'allées est particulièrement dense à proximité du château (parcelle 5 du plan de gestion, type peuplement « jeune peuplement feuillu », issu de plantations post-tempête de 1999 ; bassin du Trèfle, à l'Ouest de la parcelle 8 du plan de gestion).

Tout le programme de gestion s'inscrira dans le sens d'une amélioration continue du paysage et du patrimoine de Dampierre.

2-2 Contexte social

Les bois sont clos de mur. Le parc est ouvert à la visite. La fréquentation touristique est contrôlée et encadrée, et se fait conjointement avec les visites du château.

2-3 Contexte économique

2-3-1 Marché du bois

Les bois seront négociés sur pied ou abattus, par appel d'offres ou à l'amiable, selon les opportunités de marchés et les caractéristiques des lots mis en vente. Les bois de Dampierre produisent principalement du chêne de qualité moyenne à bonne ; secondairement du châtaignier et du frêne ; du résineux (pin laricio) et du chêne d'Amérique (plantations de 1990 à 1994, en parcelle 13).

Toutes les qualités de bois d'œuvre sont représentées, du parquet à la charpente et au merrain, en passant par les sciages dans les chênes. Châtaigniers : sciages et charpente ; frênes : sciages. La valorisation du bois d'œuvre ne pose pour l'heure pas de difficulté, tant sur le marché national qu'à l'export : depuis quelques années, et malgré des soubresauts récents, le marché du chêne est dynamique. Le châtaignier est plus atone ; le frêne se maintient, malgré l'extension de la chalarose.

Les bois de taillis et les produits secondaires issus de l'exploitation des grumes peuvent être valorisés en bois de chauffage ou trituration sans difficulté.

Quelques améliorations de desserte pour les grumiers (routes empierrées, zones de manœuvre et places de stockage) pourraient être réalisées au cours du PSG afin d'améliorer l'évacuation des bois mobilisés vers des sorties secondaires du Domaine, à l'écart des axes visuels et grandes perspectives du château.

2-3-2 Personnel

Il n'y a pas de personnel dédié à la sylviculture. Les opérations sylvicoles seront traitées par des prestataires externes (experts forestiers, praticiens forestier).

2-3-3 Equipements

Certaines allées ont été empierrées et sont accessibles aux grumiers (allées de Senlisse, de la Justice, de Sauvage, de Chevreuse). Les bois peuvent être stockés le long de ces voies. La distance de débardage est inférieure à 700m sur la quasi-intégralité du massif. La seule porte accessible aux grumiers à l'heure actuelle est la porte des Sablons, à l'angle Nord-Ouest du domaine.

Les routes publiques goudronnées qui entourent le bois sont souvent très passantes, et l'environnement périurbain a fait perdre aux riverains l'habitude des exploitations forestières. En conséquence, le propriétaire souhaite signaler ici qu'il anticipe d'éventuelles difficultés de voisinage lors des coupes, liées au passage des grumiers, et compte sur le soutien du CRPF et des services administratifs forestiers si ces difficultés venaient à se présenter.

CHAPITRE III – FACTEURS DE PRODUCTION

3-1 Climat

Le climat est tempéré. Les précipitations sont bien réparties tout au long de l'année et la pluviométrie est comprise entre 600 et 700 mm/an. L'indice d'aridité de Martonne est de 30.

La température annuelle moyenne avoisine les 10°C. Les vents violents, d'Ouest, sont rares (mais le bois a souffert de la tempête de 1999, avec une 50aine d'ha ravagés), et les gelées tardives possibles jusqu'en mai.

3-2 Relief et exposition

Les bois sont principalement assis sur un plateau bordé au Nord par la vallée de l'Yvette, à l'Ouest par la vallée du ruisseau des Vaux, à l'Est par la vallée du ruisseau d'Ecosse-Bouton (ce dernier cours d'eau coulant hors périmètre de la propriété). Les pentes sont généralement nulles à faibles, un peu plus marquées sur les versants Ouest et Est du plateau, sans générer de contrainte topographique majeure.

L'Yvette et le ruisseau des Vaux traversent la propriété. Le domaine comprend également plusieurs bassins autour du château, et un étang (Pré Joly).

3-3 Géologie, pédologie et végétation

3 grands ensembles pédologiques se distinguent sur la propriété :

- sur plateau, dominant les limons sur argiles à meulières,
- sur les pentes, dominant les sables (sables limoneux à l'Ouest, sables argileux à l'Est),
- en fond de vallon, le sol devient tourbeux.

Les facteurs limitants de ces sols sont leur sensibilité au tassement (particulièrement sur plateau et en bas de pente et vallées), l'acidité et la réserve en eau (châtaignier en limite de station).

Le tableau ci-dessous, repris du précédent PSG, décrit par parcelle forestière les grands ensembles stationnels et la flore principale rencontrée :

Parcelle forestière	Horizon-texture	Flore présente
2-3-4-5-6-7-8-10-11-12	Humus de type eumull à mésomull. sols bruns forestiers profonds, limono-argileux. Localement, traces d'hydromorphie. Bonne réserve utile en eau, bonne prospection racinaire	Flore : ronce, fougère aigle Feuillus : chêne sessile, charme, châtaignier
1-2-3-5-7	Humus de type eumull à mésomull. sols bruns forestiers profonds, sablo-limoneux. Présence d'éléments grossiers (meulière). Sols filtrants, réserve en eau moyenne en haut de pente, bonne en bas de pente, bonne prospection racinaire.	Flore : ronce, fougère aigle Feuillus : chêne sessile, charme, châtaignier, en haut de pente ; Chênes sessiles et pédonculés, frênes, charmes, noisetiers en bas de pente
8-13	Humus de type mull. Sols profonds sablo-argileux. Présence d'éléments grossiers (meulière, grès). Sols filtrants, réserve en eau moyenne à faible, bonne prospection racinaire.	Flore : ronce, fougère aigle Feuillus : chêne sessile, châtaignier, pins sylvestre ; plantations de chênes rouges et de pins laricio de Corse
8-10-13	Humus de type mull Sols hydromorphes, tourbeux	Chêne pédonculé, tremble, aulne Peupliers

La densité des grands animaux (daims, sangliers) y est bien supérieure à la capacité naturelle d'accueil du milieu. Des signes clairs en témoignent et l'observateur peut les identifier aisément :

- absence de graine et flore au sol, quasi intégralement consommée,
- sols retournés,
- absence de semis viables et de jeunes arbres

Le gros gibier (daims, sangliers...) est en surpopulation, ce qui pourrait menacer à terme la pérennité de la forêt. Nous sommes dans une situation comparable à du surpâturage.

Le contraste est d'ailleurs saisissant entre les zones d'enclos (plantations post tempêtes, où les daims et sangliers ne pénètrent pas) et celles où se concentrent les animaux. Hors des enclos, le gibier consommant les fruits (glands, châtaignes...) et les jeunes plants, le renouvellement ne se fait plus. La forêt vieillit, et faute de jeunesse, finit par mourir, progressivement. La pyramide des âges des arbres, sur le plateau, est déséquilibrée. Il n'y existe aucune jeunesse. Ce déséquilibre met en péril l'avenir de la forêt à terme (vieillesse, risque de dégradation des sols sans couvert végétal -lessivage, acidification ; appauvrissement de la biodiversité).

Il est nécessaire d'être conscient et de traiter le sujet de la surdensité des grands animaux :

- d'un point de vue paysager, pour assurer la pérennité visuelle du massif forestier,
- d'un point de vue écologique, pour restaurer des écosystèmes fragilisés.

Comment traiter le problème ?

Il s'agit de ramener la densité d'animaux à des niveaux plus raisonnables et de mieux contrôler les populations. Cela peut se faire de plusieurs façons, convergentes :

- augmenter le plan de tir,
- instaurer des modes de chasse qui permettent des prélèvements plus sélectifs (poussées silencieuses, affûts), et qui, tout en réduisant la pression des animaux sur la végétation, améliorent la qualité des individus et leur état sanitaire,
- cantonner les animaux dans certains secteurs sans valeur forestière : lande humide dans la vallée de l'Yvette, anciennes zones d'extraction,
- protéger les plantations ; les enclos de protection ne sont pas nécessairement de grands ensembles ; ils peuvent être de petite taille, dispersés, pour respecter l'aspect « paysage ouvert » d'une partie du domaine.

La création d'enclos entraîne des frais supplémentaires. Elle est en l'état actuel malheureusement absolument nécessaire.

En situation d'équilibre sylvo-cynégétique (qui signifie une bonne adéquation entre les populations d'animaux et la capacité d'accueil du milieu), la régénération naturelle se ferait assez facilement sur les sols de Dampierre. Ceux-ci, à tendance acide, sont en soi très réceptifs à l'installation du semis de chêne. Seuls l'excédent de gibier, et son corollaire, l'explosion de la fougère, compromettent le renouvellement. Par ailleurs, la richesse en biodiversité augmenterait, en diminuant le cheptel d'animaux.

CHAPITRE IV – GESTION ANTERIEURE

Le programme défini au précédent PSG (2009-2019) n'a pas été réalisé. Le domaine a changé de propriétaire au cours de cette période

CHAPITRE V – DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

5-1 Description des types de peuplements

Définitions préalables :

PB = Petits Bois : diamètre à 1,30m compris entre 20 et 25cm,

BM= Bois Moyens : diamètre à 1,30m compris entre 30 et 45cm,

GB = Gros Bois : diamètre à 1,30m compris entre 50 et 60cm,

TGB= Très Gros Bois : diamètre à 1,30m supérieur à 65cm.

L'état sanitaire des peuplements est bon pour les chênes. Il est à surveiller pour les frênes (suivre l'évolution de la chalarose, encore peu présente ; le frêne étant peu présent à Dampierre, il ne s'agit pas d'un enjeu économique majeur) et surtout pour les châtaigniers (développement de l'encre et du chancre ces dernières années en Ile-de-France, présence avérée de ces maladies localement).

Type FF - Futaie feuillue

Surface : 40.5291 ha

Parcelles forestières : 3 à 7 - 10 à 13

Composition

A très forte dominante de chêne sessile (95%). Quelques divers (hêtres, châtaigniers...). Chênes rouges avec quelques merisiers, châtaigniers, frênes en parcelle 13.

Structure

Futaie régulière.

Sujets homogènes, à dominante GB (diamètres dominants : 50 à 65 cm), à l'exception de la parcelle 13 (PB), issue de plantations de chênes rouges faites en 1991.

Hauteur et qualité

Hauteur dominante des chênes sessiles : 25 m ; hauteur dominante des chênes rouges : 15 m.

Grume chêne : généralement comprise entre 9 et 10 m.

Belle qualité moyenne des bois : bonne longueur des billes, grain relativement fin. Présence éparses de gélivures.

Capital sur pied :

Ces parcelles sont très riches.

Moyenne surface terrière (G)= 22 à 28 m²/ha.

Type FT - Mélange futaie et taillis

Surface : 84.9100 ha

Parcelles forestières : 1 à 7 - 11

Composition

- *Réserves* : A très forte dominante de chêne sessile. Présence éparse de hêtres, châtaigniers, et dans les fonds de vallons : frênes.
- *Taillis* : alternativement à dominante de charme ou de châtaigniers et bois blancs, en fonction du degré d'acidité des sols.

Structure

- *Réserves* : GB dominants (50 à 80cm) ; poches de BM
- *Taillis* : généralement exploitable ou partiellement exploitable, avec toutefois de grandes disparités locales (*voir tableau récapitulatif*).

Hauteur et qualité

Hauteur dominante réserves : 25m

Grumes réserves : 6 à 9m

Belle qualité moyenne des bois : bonne longueur des billes, grain relativement fin. Présence éparse de gélivures.

Hauteur taillis : fortes disparités, entre 8 et 18 m

Capital sur pied :

Plusieurs types :

- Sous-type dense en réserves : peuplement riche, la surface terrière moyenne des réserves est comprise entre 12 et 18 m²/ha, moyenne à 15m²/ha.
- Sous-type moyennement dense en réserves : la surface terrière moyenne des réserves est généralement comprise entre 8 et 12 m²/ha, moyenne à 10m²/ha.
- Sous-type peu dense en réserves : la surface terrière moyenne des réserves est généralement comprise entre 6 et 8 m²/ha.

Taillis : densité très variable. Zones denses: surface terrière moyenne comprise entre 5 et 10 m²/ha, parfois plus. Zones moyennement denses (G=3 à 5m²/ha). Zones peu denses (G : 0 à 2m² /ha) – (*Voir tableau récapitulatif*).

Type T - Taillis simple

Surface : 49.5311 ha

Parcelles forestières : 2 à 5 - 8 à 11 - 13

Composition :

A dominante châtaigniers et bouleaux sur plateau et pentes Est (parcelles 2, 4, 10 ,13)

A dominante charmes, bois blancs, sycomores, frênes et noisetiers sur pentes de part et d'autre de la vallée de l'Yvette (parcelles 2,3,5,8) parfois avec quelques plus vieux sujets épars. Sur plateau, le châtaignier n'est pas vraiment en station : issus de vieux ensouchements, les bois sont courts et de qualité très médiocre, en raison d'une acidité trop marquée et/ou d'hydromorphie dans le sol (nappe perchée) → pas de potentiel réel d'amélioration du peuplement par balivage.

Structure

Exploitable sur plateau et en parcelle 8.

Inexploitable sur les versants Nord-Ouest du plateau (parcelles 2,3).

Capital sur pied :

Zones exploitables : 80 à 100 st/ha.

Type FR - Futaie résineuse

Surface : 24.4461 ha

Parcelles forestières : 8 - 13

Composition :

Parcelle 8 : douglas.

Parcelle 13 : pin laricio.

Structure

Douglas : diamètres 25 à 35 cm ; hauteur 18m ; Qualité acceptable.

Pins : diamètres 20-25cm ; hauteur 15-16m ; bonne qualité sur plateau ; plus hétérogène, ayant plus souffert de la concurrence des bois blancs sur les pentes.

Peuplements issus de plantations réalisées à 3m x 3m entre 1990 et 1994, susceptibles de former des futaies résineuses de qualité, en poursuivant les éclaircies. Les éclaircies prudentes et progressives feront disparaître peu à peu les alignements de plants, inesthétiques.

Type PE - Peupleraie

Surface : 4.1180 ha

Parcelle forestière : 10

Peupliers Beaupré, avec accompagnement d'aulnes, saules et divers.

Atteints par la rouille, beaucoup de pieds secs. Qualité très médiocre. Zone humide.

Peuplement sans avenir, valeur taillis, exploitable. A conserver en îlot de vieillissement.

Type JPF - Jeunes peuplements feuillus (plantations)

Surface : 17.2070 ha

Parcelles : 1 - 3 - 5

Plantations post-tempête, réalisées en 2001-2002. Densité initiale de plantation : 1600 plants/ha. Essences diverses : chêne sessile, hêtre, alisier, sycomore, frêne, chêne rouge, merisier...

Diamètres 15 cm

Taillis d'accompagnement, non exploitable, de charme, bouleaux, noisetiers, frênes, sycomores...

La densité de tiges de qualité est suffisante pour assurer l'avenir de la parcelle. Les entretiens seront à poursuivre (cf. chapitre gestion : travaux).

Type LA - Lande arborée

Surface : 89.1118 ha

Parcelles : 2 à 5 - 7 - 10 à 12

Peuplement clairsemé, ouvert, avec réserves éparses, à dominante de chênes sessiles GB, isolées ou en bouquet. La surface terrière des réserves est généralement comprise entre 3 et 5m²/ha, parfois moins.

Taillis souvent absent ; poches localisées, de dimensions hétérogènes, à base de châtaignier, charme, bouleau.

Au sol : fougère aigle omniprésente.

Type LAH - Lande arborée humide

Surface : 18.4260 ha

Parcelles forestières : 8 - 10

Espaces marécageux, ouverts, en fond de vallée de l'Yvette.

Végétation : joncs ; roseaux ; saules, aulnes et autres bois blancs épars. Bosquets épars de vieux bois issus des aménagements paysagers du parc romantique du 19^{ème} siècle.

Type NB non boisé

Surface : 4.4032 ha

Parcelles forestières : 1 - 6

Pelouses arborées intégrées aux aménagements paysagers bordant les bassins du parc (parcelle 1).

Prairie à vocation cynégétique (parcelle 6).

Type Etang

Surface : 2.2592 ha

Parcelle forestière : 10

5-2 Tableau de répartition des types de peuplement par parcelle

FORET DE DAMPIERRE																									
Ventilation des types de peuplements par parcelle forestière																									
avr-19																									
PARCELLE FORESTIERE	Mélange futaie taillis									Taillis				Futaie feuillue			Futaie résineuse	Jeune peuplement feuillu	Peupleraie	Etang	Lande arborée	Lande arborée humide	Non boisé		
	Futaie dense						Futaie moyennement dense			Futaie peu dense			Taillis dense			Taillis peu dense	Futaie très dense							Futaie dense	Futaie résineuse
	Taillis dense	Taillis assez dense		Taillis peu dense	Taillis assez dense	Taillis peu dense	Taillis dense	Taillis assez dense		Taillis dense	Taillis peu dense														
	Taillis exploit.	Taillis exploit.	Taillis irr. exploit.	Taillis irr. exploit.	Taillis irr. exploit.	Taillis irr. exploit.	Taillis inexploit.	Taillis irr. exploit.	Taillis exploit.			Taillis irr. exploit.	Taillis inexploit.	Taillis exploit.											
1	14,6995	-	-	-	-	-	4,3535	4,0545	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,1810	-	-	-	-	3,1105		
2	25,5575	4,5659	-	-	-	2,4935	5,2220	-	5,4585	-	-	0,8573	0,8628	-	-	-	-	-	-	-	6,0975	-	-		
3	22,4766	3,5369	-	-	-	1,2909	-	-	-	-	-	3,0764	-	0,4024	-	-	-	2,5655	-	-	11,6045	-	-		
4	17,1256	5,4157	-	-	-	-	-	-	4,4796	-	-	-	6,4440	0,1705	-	-	-	-	-	-	0,6158	-	-		
5	22,5470	-	2,7176	-	-	-	3,9714	-	-	-	-	0,9270	-	1,1538	-	-	-	11,4605	-	-	-	2,3167	-		
6	33,3606	7,6046	-	-	6,3493	2,2406	-	-	15,2920	-	-	-	-	0,5814	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2927		
7	38,1460	-	3,3880	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,3960	-	-	-	-	-	-	30,3620	-	-		
8	17,0720	-	-	-	-	-	-	-	-	13,7798	-	-	-	-	-	1,7996	-	-	-	-	-	1,4926	-		
10	40,7007	-	-	-	-	-	-	-	-	2,1484	5,1254	-	-	-	1,1498	-	-	-	4,1180	2,2592	8,9665	16,9334	-		
11	32,5685	-	1,3335	1,1420	-	-	-	-	-	-	1,9110	-	-	0,3385	-	-	-	-	-	-	27,8435	-	-		
12	27,8280	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26,5227	-	-	-	-	-	-	1,3053	-	-		
13	42,8595	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,3990	-	-	-	5,8140	22,6465	-	-	-	-	-	-	-		
	334,9415	21,1231	7,4391	1,1420	6,3493	9,9964	9,5755	4,0545	25,2301	15,9282	21,4354	4,8607	7,3068	33,5653	6,9638	24,4461	17,2070	4,1180	2,2592	89,1118	18,4260	4,4032			

CHAPITRE VI – OBJECTIFS ASSIGNÉS A LA FORÊT

L'objectif principal du propriétaire est de conserver au bois de Dampierre sa vocation de bois d'agrément, aux biotopes diversifiés. Les opérations sylvicoles programmées (coupes, plantations, travaux d'entretien) s'inscriront dans cet objectif de pérennisation d'un paysage forestier varié.

Les coupes et travaux programmés s'inscriront dans cet objectif paysager prioritaire.

Il s'agira d'anticiper le renouvellement et de rééquilibrer la pyramide des âges vieillissante par des enrichissements dans les zones les plus claires ; d'éclaircir prudemment les peuplements adultes qui le méritent, afin de permettre le développement harmonieux des plus beaux sujets ; de se contenter partout ailleurs de récolter les arbres malades ou dépérissants (coupe sanitaire).

CHAPITRE VII – DIRECTIVES DE GESTION POUR LA DUREE DE L'APPLICATION DU PSG

7-1 Coupes

Principes généraux :

Grande prudence dans les prélèvements et régularité dans les interventions seront de mise pour la gestion de ce beau patrimoine forestier et paysager, et afin d'accompagner au mieux l'œuvre de la nature.

Les diamètres objectifs indicatifs seront :

- pour le chêne 80cm et +, en fonction de leur qualité, et de leur bon état sanitaire, l'idée étant de les maintenir autant que possible sur pied (objectif : TGB),
- pour le châtaignier, lorsqu'il est en station, 45 à 50cm (risque accru de rou lure au-delà),
- pour les frênes 50 à 55cm (pour autant qu'ils résistent à la chalarose, mais leur répartition diffuse semble pour l'instant les maintenir en relativement bon état sanitaire),
- merisiers, hêtres, alisiers (anecdotique) : 50 à 55cm,
- résineux : 50 à 55 cm, voir plus s'ils sont de belle qualité (plots).

Diamètres théoriques, étant donné la priorité donnée à l'agrément : les sujets de qualité et d'intérêt esthétique seront conduits au-delà de ces diamètres, si leur état sanitaire le permet.

Type FF - Futaie feuillue : traitement en futaie régulière

La futaie feuillue étant homogène en classes de diamètres, l'approche est régulariste. Le peuplement est en phase d'amélioration, son renouvellement n'est pas d'actualité.

Les prélèvements se feront selon les critères suivants :

- au bénéfice des sujets les mieux conformés,
- par le haut : enlever les arbres de moindre qualité gênant les houppiers des sujets d'avenir,
- extraction sanitaire.

Le taux de prélèvement sera prudent, de 15% du volume sur pied. Il est impératif de ne pas bousculer des peuplements de qualité fortement capitalisés, afin de ne pas les déstabiliser et de ne pas les altérer.

Le sous-étage est à préserver impérativement dans son rôle de gainage des grumes : les prélèvements y seront quasi nuls, à l'exception de certains brins de taillis pouvant concurrencer les houppiers des arbres de futaie.

Rotation de coupe : tous les 10 ans dans les chênes sessiles - 8 ans dans les chênes rouges.

Ces peuplements seront gérés selon des principes convergents présentés ci-dessous ; seul le taux de prélèvement variera, en fonction de la richesse des peuplements.

Le processus de conversion des mélanges futaie et taillis vers la futaie irrégulière est très lent, et ce 1^{er} plan de gestion en sera l'amorce. La régénération naturelle est pour l'heure compromise par les surdensités de gibier. Afin d'assurer le renouvellement continu, on procédera à des enrichissements par trouées/parquet – voir chapitre travaux, dans des zones suffisamment ouvertes (trouées de taille au moins égale à 2 fois la hauteur du peuplement environnant). Ces placeaux d'enrichissements seront protégés par de petits enclos. La densité de plantation y sera forte (minimum 2.000 plants/ha), le nombre de plants variant selon la taille de l'enclos à reboiser. Le spectre d'essences est ample, et sera déterminé en fonction des aptitudes stationnelles. Les essences locales feuillues, comme le chêne sessile, seront favorisées.

Dans l'étage de la futaie (au niveau des réserves) :

Les prélèvements se feront selon les critères suivants :

- par le haut,
- au bénéfice des sujets les mieux conformés, quel que soit leur classe de diamètre,
- extraction sanitaire.

L'objectif final, à viser sur le long terme, est un bon équilibre des classes de diamètres, permettant un renouvellement continu des peuplements.

L'extraction diffuse de grosses réserves bas-branchues sera l'occasion au cours de la durée de ce plan de gestion, d'ouvrir la canopée pour obtenir des cônes de régénération sur environ 10% de la surface de ces types de peuplements.

Le **taux de prélèvement** variera selon les types de peuplement :

- dans le type 'dense', les prélèvements seront de 15% du volume sur pied.
- dans le type 'moyennement dense', les prélèvements seront de 10 à 15% maximum du volume sur pied.
- dans le type 'peu dense', les prélèvements se cantonneront à une intervention sanitaire. Taux de prélèvement maximum de 5% du volume.

Dans l'étage du taillis :

Lorsqu'il est exploitable, le taillis sera éclairci selon les principes suivants :

- en prélevant prioritairement les brins de taillis :
 - o qui concurrencent les houppiers des réserves,
 - o qui surplombent les trouées où seront installés les enclos d'enrichissements,
- en respectant son rôle de gainage des grumes des sujets de qualité, et de filtrage de la lumière, pour éviter l'explosion de la végétation concurrente et de la fougère.

Taux de prélèvement : 25 à 30 % maximum du volume

Rotation des coupes : tous les 10 ans

Type T - Taillis simple : balivage/détourage

Nous pouvons distinguer 2 types :

- à dominante châtaignier,
- à dominante bois blancs et feuillus divers épars (sycomores, noyers, frênes, merisiers, châtaigniers).

Dans les taillis denses et susceptibles de réagir positivement :

- ouvrir des cloisonnements d'exploitation, idéalement tous les 25m d'axe en axe ;
- baliver le taillis prudemment (**taux de prélèvement 20-25%** du volume dans les intervalles entre cloisonnements), en intervenant en détourage :
 - o en faveur des brins de qualité pré-désignés (1 brin d'avenir tous les 10-12m suffit largement),
 - o par le haut,
 - o maintien d'un bourrage entre tige d'avenir, pour ne pas déstabiliser le taillis.

Autour du 'bassin trèfle', situé en P8a, l'intervention obéit avant tout à des règles paysagères. Le gestionnaire réouvrira les grandes lignes recolonisées par le taillis de bois divers et le pourtour du bassin. Il mettra en valeur les quelques grands sujets épars comprimés par le taillis. Cette mise en valeur sera conduite prudemment afin d'éviter tout stress des sujets visés qui pourrait conduire à leurs dépérissements.

Rotation des coupes : tous les 8 ans

En marge de ce traitement, citons le cas particulier du peuplement des parcelles 2-4 (ancienne zone d'extraction de meulière) qui est un taillis de châtaignier sans avenir, sur sol très pauvre, ancienne zone d'extraction de meulière. Ce peuplement est mis en attente, comme espace à vocation paysagère, biodiversité, cynégétique (nombreuses mares temporaires dans les anciens carrières).

Type FR - Futaie résineuse : éclaircies d'amélioration

Plantations de pins et de douglas, en phase d'amélioration :

- Pins : ouverture de cloisonnements d'exploitation (1 ligne sur 5), là ils n'ont pas déjà été réalisés. Dans les interbandes, **prélèvement** de 20% du volume, en faveur des sujets les mieux conformés. Prélever en priorité les pins fourchus et les bois blancs gênant le développement des pins.
- Douglas (bande étroite) : **prélèvement** de 20% du volume, en faveur des sujets les mieux conformés.

Les éclaircies progressives feront perdre progressivement à ces futaies leur aspect visuel industriel : les alignements s'estomperont.

Rotation des coupes : tous les 8 ans

Type PE – Peupleraie : attente

En attente ; pression du gibier excessive : zone humide, à vocation paysagère, biodiversité, cynégétique

Laisser les aulnes se développer.

Type JPF - Jeunes peuplements feuillus

Pas de coupe de bois d'œuvre.

Voir travaux.

Type LA - Landes arborées

Prélèvement a minima, sur le modèle des mélanges futaie-taillis pauvres, type 'peu dense' : extraction sanitaire, prélevant 5% du volume maximum.

Rotation des coupes : 10 ans

Type LAH - Landes arborées humides

En attente ; zone humide à vocation cynégétique et paysagère.

7-2 Travaux

Type JPF - Jeunes peuplements feuillus -Détourage et élagage

➔ Détourage et élagage :

Repérer les sujets d'avenir, selon des critères de vigueur et de bonne conformation, tous les 8 à 12m. Les détourer par le haut, pour dégager les houppiers, prudemment, afin de ne pas déstabiliser le peuplement et de maintenir le taillis d'accompagnement dans son rôle de gainage et d'éducation. Prélever 25% en moyenne des tiges de taillis concurrençant l'arbre d'avenir.

Il ne s'agit pas ici d'un repérage visant ensuite l'obtention d'une répartition géométrique régulière des tiges dans la plantation mais en priorité d'un repérage qualitatif. Dans ces conditions, la répartition des sujets d'avenir est hétérogène et leur mise en valeur par l'éclaircie contribue à atténuer progressivement l'aspect 'linéaire' de la plantation d'origine lui conférant un aspect de plus en plus naturel. L'ensemble du peuplement sera traité en même temps de part et d'autre de la grande ligne principale afin de maintenir une cohérence paysagère de l'ensemble.

La sélection des tiges d'avenir se fera également en favorisant la diversité des essences, pour obtenir un peuplement diversifié.

Compléter le détourage par des tailles de formation, si nécessaire.

Les interventions seront renouvelées tous les 6 ans en moyenne, autant que nécessaire.

Type Mélange Futaie Taillis et Lande arborée - Enrichissements

Il s'agit d'entamer le renouvellement de ces parcelles

Après les coupes décrites précédemment :

-repérer les trouées de taille suffisante (minimum 2 x la hauteur des peuplements environnants

-enclore

-planter à forte densité (2000 plants/ha), en favorisant le chêne sessile et autres essences secondaires -alisier, cormier, châtaignier, poirier sauvage, bouleau... selon aptitudes stationnelles.

En fin de PSG, la surface renouvelée par plantations en trouée sera de 10% de la surface de ces types de peuplements.

Planifier ensuite les dégagements (contre l'envahissement de la fougère et autre végétation concurrente) tous les ans, et autant que nécessaire, sur la durée du plan de gestion.

CHAPITRE VIII – PROGRAMME DES COUPES ET TRAVAUX

Voir tableau annexe

CHAPITRE IX – ANNEXES

9-1 Extrait Kbis SCI KI DAMPIERRE

9-2 Parcelles cadastrales

FORET DE DAMPIERRE							
ÉTAT DES PARCELLES CADASTRALES CONSTITUANT LE FOND							
Désignation des parcelles cadastrales					Soumission à un régime conservatoire		
Commune	Section	N°	Lieu-dit	Contenance	Nature du régime conservatoire	Superficie soumise	Date d'assujettissement
				ha.a.ca			
Dampierre en Yvelines	C	20	Le Petit Parc	26,43,50			
Dampierre en Yvelines	C	21p	Le Petit Parc	1,16,65			
Dampierre en Yvelines	C	25p	Le Petit Parc	3,48,85			
Dampierre en Yvelines	C	26	Le Grand Parc de Dampierre	93,46,90			
Dampierre en Yvelines	C	27	Le Grand Parc de Dampierre	0,09,25			
Dampierre en Yvelines	C	28	Grand Parc de Dampierre	0,18,90			
Dampierre en Yvelines	C	29	Grand Parc de Dampierre	9,43,95			
Dampierre en Yvelines	C	30	Grand Parc de Dampierre	0,10,10			
Dampierre en Yvelines	C	31	Grand Parc de Dampierre	6,81,55			
Dampierre en Yvelines	C	32	Grand Parc de Dampierre	0,46,10			
Dampierre en Yvelines	C	33	Grand Parc de Dampierre	24,53,50			
Dampierre en Yvelines	C	34	Grand Parc de Dampierre	10,88,05			
Dampierre en Yvelines	C	35	Grand Parc de Dampierre	93,43,65			
			TOTAL	270,50,95			
Saint-Forget	C	146	Le Parc	0,31,00			
Saint-Forget	C	147	Le Parc	1,06,95			
Saint-Forget	C	149p	Le Parc	0,52,00			
Saint-Forget	C	150	Le Parc	1,18,50			
Saint-Forget	C	151	Le Parc	9,29,60			
Saint-Forget	C	152	Le Parc	1,20,30			
Saint-Forget	C	166	Le Parc	0,50,80			
Saint-Forget	C	167	Le Parc	0,47,95			
Saint-Forget	C	168	Le Parc	1,53,15			
Saint-Forget	C	169	Le Parc	0,46,95			
Saint-Forget	C	170	Le Parc	3,60,45			
Saint-Forget	C	171	Le Parc	0,90,05			
Saint-Forget	C	172	Le Parc	1,32,15			
Saint-Forget	C	173	Le Parc	0,57,00			
Saint-Forget	C	174	Le Parc	29,36,30			
Saint-Forget	C	175	Le Parc	10,73,85			
Saint-Forget	C	241p	Le Parc	1,36,20			
				64,43,20			
			TOTAL	334,9415			

9-3 Tableau de correspondance parcellaire forestier-cadastre

FORET DE DAMPIERRE					
CONCORDANCE PARCELLAIRE FORESTIER / CADASTRE					
Parcelles forestières	Surface	Commune	Parcelles cadastrales	Surface	
	ha. a. ca.			ha. a. ca.	
1	14,69,95	Dampierre en Yvelines	C 20p	14,69,95	
			<i>Total</i>	<i>14,69,95</i>	
2	25,55,75	Dampierre en Yvelines	C 26p	25,55,75	
			<i>Total</i>	<i>25,55,75</i>	
3	22,47,66	Dampierre en Yvelines	C 20p	2,56,55	
			C 26p	19,90,61	
			C 35p	0,00,50	
			<i>Total</i>	<i>22,47,66</i>	
4	17,12,56	Dampierre en Yvelines	C 26p	17,11,46	
			C 35p	0,01,10	
			<i>Total</i>	<i>17,12,56</i>	
5	22,54,70	Dampierre en Yvelines	C 20p	9,17,00	
			C 26p	10,03,15	
			C 35p	0,01,50	
			C 21p	1,16,65	
			Saint-Forget	C 174p	2,11,20
			Saint-Forget	C 175p	0,05,20
<i>Total</i>	<i>22,54,70</i>				
6	33,36,06	Dampierre en Yvelines	C 26p	15,98,11	
			C 27	0,09,25	
			C 28	0,18,90	
			C 29	9,43,95	
			C 30	0,10,10	
			C 31	6,81,55	
			C 32	0,46,10	
			C 35p	0,28,10	
			<i>Total</i>	<i>33,36,06</i>	

FORET DE DAMPIERRE

CONCORDANCE PARCELLAIRE FORESTIER / CADASTRE

Parcelles forestières	Surface	Commune	Parcelles cadastrales	Surface
	ha. a. ca.			ha. a. ca.
7	38,14,60	Dampierre en Yvelines	C 26p	4,86,90
		Dampierre en Yvelines	C 35p	18,93,35
		Saint-Forget	C 173	0,57,00
		Saint-Forget	C 174p	13,77,35
		<i>Total</i>		<i>38,14,60</i>
8	17,07,20	Dampierre en Yvelines	C 25p	3,48,85
		Saint-Forget	C 146	0,31,00
		Saint-Forget	C 147	1,06,95
		Saint-Forget	C 150	1,18,50
		Saint-Forget	C 151	9,29,60
		Saint-Forget	C 152	1,20,30
		Saint-Forget	C 149p	0,52,00
		<i>Total</i>		<i>17,07,20</i>
10	40,70,07	Dampierre en Yvelines	C 33p	0,01,60
		Dampierre en Yvelines	C 35p	6,34,37
10		Saint-Forget	C 166	0,50,80
		Saint-Forget	C 167	0,47,95
		Saint-Forget	C 168	1,53,15
		Saint-Forget	C 169	0,46,95
		Saint-Forget	C 170	3,60,45
		Saint-Forget	C 171	0,90,05
		Saint-Forget	C 172	1,32,15
		Saint-Forget	C 174p	13,47,75
		Saint-Forget	C 175p	10,68,65
		Saint-Forget	C 241p	1,36,20
<i>Total</i>		<i>40,70,07</i>		
11	32,56,85	Dampierre en Yvelines	C 35p	32,56,85
<i>Total</i>		<i>32,56,85</i>		
12	27,82,80	Dampierre en Yvelines	C 26p	0,00,92
		Dampierre en Yvelines	C 35p	27,81,88
		<i>Total</i>		<i>27,82,80</i>
13	42,85,95	Dampierre en Yvelines	C 33p	24,51,90
		Dampierre en Yvelines	C 34	10,88,05
		Dampierre en Yvelines	C 35p	7,46,00
		<i>Total</i>		<i>42,85,95</i>
TOTAL	334,94,15		TOTAL	334,94,15

9-4 Cartographie des peuplements

9-5 Programme de coupes et travaux

9-5 Zonages environnementaux